

**STADE LOUIS RAFFEGEAU
FERMETURE ET CIRCULATION
FORUM DES ASSOCIATIONS 2026
A2026-200**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L.2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L 3321-1 et L. 3334-2, alinéa 1 ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal ;

Considérant l'organisation des manifestations suivantes : Forum des Associations 2026, au stade Louis Raffegau – 78230 Le Pecq ;

Considérant la très grande fréquentation du stade Louis Raffegau lors de cette manifestation ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité du public présent dans le stade Louis Raffegau lors de cette manifestation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du stade Louis Raffegau, lieu de la manifestation, avec un chien, même tenu en laisse, ainsi que tout autre animal domestique le 5 septembre 2026 de 10h à 16h inclus.

ARTICLE 2 :

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du stade Louis Raffegau, lieu de la manifestation, à bicyclette ou trottinette électrique, y compris tenues à la main, le 5 septembre 2026 de 10h à 16h inclus.

ARTICLE 3 :

Seuls les véhicules de sécurité publique et d'incendie, ainsi que les véhicules des services municipaux seront autorisés à circuler.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et pourra être poursuivie.

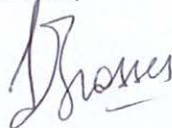
ARTICLE 5 :

Madame le Commissaire de police, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 23 juin 2026



Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Anne-Laure de Brosse'.

Anne-Laure de BROSSES